

Le préfet

Privas, le 6 mai 2019

Le Préfet de l'Ardèche
à
Mesdames et Messieurs les Maires du
département de l'Ardèche

(En communication à Monsieur le sous-préfet de
Tournon-sur-Rhône et Monsieur le sous –préfet
de Largentière)

Objet : 74^{ème} Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

P.J. : 1

Le 8 mai prochain, la France entière célébrera le 74^{ème} anniversaire de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945.


En hommage aux morts du second conflit mondial et afin de commémorer la Victoire de la Liberté, je vous remercie d'organiser, ce jour là, une cérémonie du souvenir devant le Monument aux Morts de votre commune.

Pour que cette cérémonie puisse rassembler le plus grand nombre de participants, je vous demande de veiller à ce que d'autres manifestations ne se déroulent pas en même temps. En outre, il est indispensable que vous mettiez tout en œuvre pour que toutes les générations y soient associées, en particulier les enfants des écoles et les associations de jeunesse mais aussi les associations sportives.

Vous trouverez, ci-joint, le message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire, qu'il vous appartient de lire le jour du 8 mai devant le monument aux morts de votre commune.

Je vous rappelle que comme pour toutes les journées nationales, les bâtiments et les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales. L'état des drapeaux utilisés devra toujours être conforme au respect dû à ces emblèmes.

Enfin, je vous recommande de faire observer une minute de silence, le 8 mai sur tous les lieux de manifestations sportives, en mémoire des victimes de guerre.



Françoise SOULIMAN